ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allergies

Question écrite n° 3567

Texte de la question

M. Georges Colombier souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le développement alarmant de l'ambroisie. Plusieurs associations luttant contre ce fléau très allergène, dont les spores provoquent de graves malaises, se demandent de quelle manière les agriculteurs peuvent éradiquer cette plante. En effet, suite à la suppression totale de l'atrazine, les nouveaux herbicides se révèlent fort coûteux pour les exploitants pour une efficacité moindre. Par ailleurs, il est à présent scientifiquement prouvé que les « jachères européennes » entraînent une recrudescence de l'ambroisie. A l'heure où les allergies respiratoires et l'asthme se multiplient, il lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour lutter plus efficacement contre ce fléau.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, conscient des problèmes de santé publique que génère l'ambroisie, apporte son soutien à la lutte contre cette adventice au travers d'un appui technique aux agriculteurs. Dans le cadre de groupes de travail interministériels, il offre sa compétence et son expertise technique en vue de définir les modalités pratiques de cette lutte. Le retrait des pesticides à base de substances actives des triazines comprend deux échéances : la fin de la commercialisation des préparations concernées en septembre 2002, puis l'interdiction d'utilisation par les agriculteurs à compter de septembre 2003. Cette période est destinée à accompagner la mise en place de solutions de substitutions reposant sur l'emploi d'autres produits, mais surtout sur un meilleur raisonnement de la lutte. Des produits autorisés permettent d'ores et déjà d'assurer la lutte contre l'ambroisie. La recherche de produits supplémentaires fait partie des actions conduites conjointement par les services du ministère de l'agriculture et de la pêche et leurs partenaires. Des résultats, en cours d'évaluation, seront publiées avant la fin de l'année.

Données clés

Auteur : M. Georges Colombier
Circonscription : Isère (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3567
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3292
Réponse publiée le : 3 février 2003, page 741